



Communiqué de presse de la réunion du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale du Congo

30 janvier 2025

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale du Congo (BCC) s'est réuni ce jeudi 30 janvier, sous la présidence de Madame Malangu Kabedi-Mbuyi, Gouverneur de la BCC.

Le CPM a noté qu'en dépit des multiples chocs internes et externes tout au long de l'année 2024, les résultats réalisés ont été bien meilleurs qu'en 2023, avec une stabilité remarquable du cadre macroéconomique. En effet, estimée à environ 6%, la croissance économique est demeurée forte, portée essentiellement par le dynamisme du secteur extractif, et la position extérieure du pays s'est raffermie, contribuant à une augmentation des réserves internationales. Le CPM a également remarqué que le taux de change s'est relativement stabilisé, particulièrement dans la seconde moitié de l'année. Le taux de dépréciation du Franc Congolais est en effet passé de 22,4% en 2023 à 6,2% en 2024. Ceci, conjugué au maintien d'une politique monétaire restrictive et au renforcement de la coordination avec la politique budgétaire, a permis de ramener le taux d'inflation à 11,7% à fin décembre 2024, comparé à 23,8% en 2023.

Le CPM a noté que les perspectives économiques restent favorables aux niveaux national et international. En effet, il est attendu pour 2025, une croissance économique forte et un ralentissement de l'inflation. Cependant, les facteurs de risque externes et internes, ainsi que les incertitudes sur les marchés internationaux des biens et des capitaux se sont accentués en ce début d'année, exigeant une vigilance et une prudence accrues dans la conduite des politiques économiques. Dans ce contexte, et tenant compte de l'augmentation cyclique de la liquidité au premier trimestre de l'année, le CPM a décidé de maintenir l'orientation restrictive de la politique monétaire. Ainsi, le taux directeur de la BCC est maintenu à 25% ; les coefficients de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue et à terme en monnaie nationale restent à 12% et 0,0% respectivement; et ceux appliqués aux dépôts à vue et à terme en monnaie étrangère demeurent à 13% et à 12%, respectivement.

Le CPM a recommandé le renforcement continu de la coordination de la politique monétaire et la politique budgétaire pour un soutien efficace à la stabilité du cadre macroéconomique et la réalisation des objectifs économiques visés pour 2025, y compris dans le cadre du programme économique soutenu par le Fonds monétaire international au titre de la Facilité Elargie de Crédit.

Fait à Kinshasa, le 30 janvier 2025

MALANGU KABEDI MBUYI
Présidente